

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**COMPTE DE
GESTION 2018 DU
BUDGET ANNEXE
DES PARKINGS
PUBLICS DE LA
VILLE DES LILAS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D51-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

OBJET : COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2018 du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT que le compte de gestion n'appelle aucune observation,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'extrait du compte de gestion ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : **DIT** que le compte de gestion du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe des parkings de la Ville des Lilas présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Délibération votée par :

Voix pour : 32

Voix contre

Abstention : 1

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 MAI 2019**
- et de son affichage le **29 MAI 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D51-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019